

Intérieur

PSC SANTE

LA CAMPAGNE D'AFFILIATION EST LANCEE

Les liens pour s'affilier à la MGP vont vous être transmis entre le 15 septembre et fin octobre, selon un calendrier de déploiement construit avec la MFP pour fluidifier les accès au dispositif.

Dès que vous recevez ce lien, vous pouvez entrer dans le parcours d'affiliation.

Nos Conseils :

- **Soyez au clair avec vos attentes sur les options et l'affiliation des ayants droits de votre famille**
- **Munissez-vous de votre attestation Amélie et votre RIB.**

2 options

AFFILIATION SUR PORTAIL MGP	DISPENSE AUPRES DE LA RH via le PORTAIL AGENT
Je m'affilie via le portail MGP (RIB + attestation Améli). Même si vous êtes déjà à la MGP, une nouvelle adhésion est obligatoire.	Je demande une dispense si j'entre dans un cas de dispense (exemple : mutuelle du conjoint) en remplissant le formulaire prévu avec justificatif.

Sans action de votre part avant le 1^{er} janvier :



- vos cotisations seront prélevées sur la paie, mais vous ne percevrez pas de remboursements, vous ne recevrez pas de carte de tiers payant, et vos ayants droit ne seront pas couverts.
- Si vous effectuez votre démarche tardivement (après le 1^{er} janvier 2026) pour régulariser votre situation (hors situation de dispense), vous ne pourrez pas opter pour une des options facultatives avant janvier 2027.

Résiliation de votre assurance ou mutuelle actuelle

Sauf si vous êtes engagés auprès de votre mutuelle depuis plus d'un an ; le délai de préavis pour résilier est d'1 mois. Si votre adhésion est récente (moins d'1an), vous êtes engagé pour 1 an, vous pouvez faire valoir un cas de dispense temporaire.

2 options :

- Vous pouvez donner mandat à la MGP pour le faire (site MGP),
- Vous pouvez le faire directement via un formulaire dédié (site intranet MI)

Notre Conseil : Si vous avez un contrat qui couvre la santé et la prévoyance, contacter votre mutuelle ou assureur pour organiser le maintien de la couverture de la partie Prévoyance (maintien de salaire en cas de maladie, invalidité et couverture en cas de décès) à compter du 1^{er} janvier 2026.

Adhérez en ligne à la CFDT,
en flashant ce QR-Code

